

DIEU
ET MON DROIT!

LE PIONNIER

POUR NOTRE FOI
ET NOS FOYERS!

(AMI DU COLON)

ORGANE D'ACTION SOCIALE, CATHOLIQUE ET PATRIOTIQUE

DIRIGÉ PAR UN COMITÉ.

NOMINIQUE LE 10 FÉVRIER 1911

VOL. V. No 295

LES YEUX

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Des yeux sans nombre ont vu l'aurore ;
Ils dorment au fond des tombeaux,
Et le soleil se lève encore.

Les nuits, plus douces que les jours,
Ont enchanté des yeux sans nombre ;
Les étoiles brillent toujours,
Et les yeux se sont remplis d'ombre.

Oh ! qu'ils aient perdu le regard
Non, non, cela n'est pas possible !
Ils se sont tournés quelque part
Vers ce qu'on nomme l'invisible ;

Et comme les astres penchants
Nous quittent, mais au ciel demeurent,
Les prunelles ont leur couchant,
Mais il n'est pas vrai qu'elles meurent !

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelque immense aurore
De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore.

SULLY PRUDHOMME.

LA MAÇONNERIE ET LA LOI

L'Action Sociale, des 17-18 nov. 1910, a publié, sous ce titre très juste, "Hors la loi" une étude juridique approfondie sur la législation actuelle, en ce qui concerne les Sociétés secrètes, spécialement la Maçonnerie.

Il en résulte, à la dernière évidence, que toutes les sociétés, secrètes y compris les loges maçonniques, — "où l'on est tenu (par serments, "spéciaux" de garder secrets les "actes et les délibérations de la "Loge) — sont "des évadés et "des ligues illégales" — "Tous les membres des sociétés secrètes qui font prêter les serments de secret, d'obéissance aux ordres secrets, de ne pas dénoncer les affiliés, ainsi assermentés illégalement, ou de ne pas trahir ceux que les affiliés, en justice, est "coupable de félonie" (31 ans de pénitence au maximum).

De plus, tout affilié secret, ainsi assermenté, coupable d'appartenir à ces "ligues illégales" est passible de prison pour une période de 2 à 7 ans — ou du minimum de deux ans, selon le cas.

EXCEPTION RENVERSEANTE.

Mais il y a une exception renverseante. — Le mot est exact, car l'exception permet de renverser complètement la législation protectrice de l'ordre public et de l'Autorité légitime.

Après avoir été importée, secrètement, dans le pays de Québec, dès 1731 par des émigrés de la "Grande Loge" de Londres, elle était sous la direction suprême de la "GRANDE LOGE ANGLAISE" en 1745-1728, la Maçonnerie Anglaise s'établit en 1759, plus à l'aise, dans le pays de Québec, grâce aux 14 régiments du F. V. Wolfe, munis de "patentes de voyage" délivrées par les trois Grandes Loges impériales d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse.

C'est de la prise de Québec que date cette expansion, véritable début de l'impérialisme actuel...

L'exception légale, au lieu de confirmer la règle permet de la détruire. Elle est ainsi conçue textuellement : (1861, Statuts révisés).

"Considérant qu'il existe, depuis longtemps en cette province, (Québec), sous le nom de

royales d'Angleterre, un revirement significatif.

Le roi d'Angleterre, Georges III, fit voter par le Parlement... à la Maçonnerie avait beaucoup plus à dire que ne le croyait le roi lui-même "Grand Protecteur" officiel de l'ordre maçonnique... une législation artificielle de pure parade transmise, par laquelle il espérait protéger le trône, la Couronne, la dynastie, contre la Maçonnerie illuminée. Il s'agissait, — question de vie ou de mort — d'en empêcher la pénétration dans la Maçonnerie impériale, à laquelle, officiellement, "appartenait" la royauté nouvelle, depuis 1790, tout au moins comme "Grande Protectrice" ou "Grand Protégée" ("Grand Patron").

La législation spéciale votée alors par le Parlement anglais limitait l'autorisation légale aux trois premiers grades de la Maçonnerie Impériale, dite "bleue" ou "Symbolique" : "Le Maître", "Compagnon" — "Maître". Elle prescrivait comme sédition, félonie, illégale la Maçonnerie des degrés supérieurs (30 degrés de perfection) qui se servait masqué à la Maçonnerie illuminée.

De plus elle interdisait l'augmentation du nombre des loges légales. Le roi, Georges III, s'imaginait sans doute se mettre ainsi à l'abri, la Maçonnerie imprimée, ornée jadis, à la perfection, son rôle de "protectrice" d'alliée de la royauté — "entente cordiale" — en lui laissant croire que la Maçonnerie impériale constituait "la Maçonnerie anglaise" des loges "bleues" britanniques — "compagnons" écrits tout dans la Patrie, l'estimable mais naïf Isidore Tartre.

Malheureusement la législation de façade, fabriquée pour illusionner la Royauté "protégée", n'a pas empêché la Maçonnerie rouge, trente fois parlée, dite *Euzassise*, issue de *Weshaupt*, de se greffer, au XIXe siècle, sur la Maçonnerie bleue impériale officielle, limitée artificiellement à trois degrés.

"Quo non ascendam?" est comme : "non serviam!", le vrai mot d'ordre de la Maçonnerie, en Angleterre, comme partout ailleurs. Et l'on put voir, le F. V. Prince de Galles, futur Edouard VII, — initié, en Suède, le 15 juillet 1868, promu, en 1869, au poste officiel de "Gr. Maître" de la Grande Loge — Maçonnerie sous le régime de la Grande Bretagne uni, et le 3 septembre 1874, initié, d'un seul coup, "à vue", par les FF. V. Lord Carnarvon, John Haven, Eucé J. N. Mac Intyre, dans une instruction de parade, à tous les 33 degrés de la Maçonnerie dite *Euzassise*, c'est-à-dire illégale, en vertu de la loi votée sous Georges III, — loi qui n'a jamais été abolie mais qu'on a laissé tomber en désuétude — comme on le savait quand

Le Manque de Sommeil

entraîne, chez les personnes qui travaillent, de graves inconvénients. Les personnes qui souffrent de ce manque de sommeil, ont intérêt à se procurer un flacon de Poudres Nerveuses de MATHIEU.



qui ont une propension à souffrir l'insomnie, de ramper la sur-activité des nerfs et de prévenir les maux qui résultent, que seigneurs deux fois à la heure d'administration, produisant l'effet désiré, en un seul jour.

25 cts la Boîte de 10 Poudres Nerveuses
CIE J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE
SHERBROOKE, P. Q.

elle fut bâclée afin de tromper la Royauté et de garder confondu le "Grand Patronage" indispensible.

L'année pour le prince était fait également pour la parade, "Souverain Grand Inspecteur Général" du "Suprême Conseil du Rite *Euzassise*" ancien et accepté.

Inutile d'ajouter que l'instruction d'initiation "à vue" — on s'agit — du F. V. Prince, fut une imitation de haute fantaisie et, que le "Souverain Grand Inspecteur" mystérie, n'y vint que du fait...

EXCEPTION DÉTRUISANT LA RÈGLE.

En bien ! la législation d'exception de 1861-1868-1893, dans la province de Québec, est un décalque de la législation anglaise habituellement introduit sous l'influence de la Grande Loge de Londres, dans les lois Canadiennes — pour assurer la Maçonnerie à lui donner, aux yeux des "profanes" la situation de Maçonnerie Impériale. La législation Canadienne, n'excepte, de la proscription légale, que la Maçonnerie bleue — comme en Angleterre, au XVIIIe siècle.

Mais, tout comme la bas, cette législation de façade n'a pas empêché la superposition de la Maçonnerie rouge, à la Maçonnerie bleue, et l'existence d'une foule d'autres "Maçonneries", toutes illégales comme les *Chevaliers Templaires* et les *Odd Fellows*. N'est-ce pas, en attendant, *coram Deo* à Montréal, devant la Commission municipale d'Enquête — propos de révélations que l'on sait — le F. V. Docteur Laberge, se venter, témoin assermenté d'appartenir simultanément à la loge *Euzassise* française, sous l'obédience du Gr. V. Or. V. de France ; à la Maçonnerie anglaise "Chapitre *Carnarvon*" sous l'obédience de la Grande Loge de Québec, subordonnée à la Grande Loge d'Angleterre ; — enfin à la Maçonnerie rouge dite *Euzassise*, sous l'obédience du "Suprême Conseil", de Londres aussi !

J'ai dit que l'exception en faveur de la Maçonnerie Impériale anglaise, est renverseante. En effet, qui ne voit qu'elle ne sert à couvrir en fait toute la Maçonnerie française, sous l'obédience du Gr. V. Or. V. de France ; à la Maçonnerie impériale — "cordiale entente" — de la Gr. V. Or. V. de France, six fois excommuniée, — agit en Canada, exactement comme elle agit, en France, au XVIIIe siècle.

Le parquet, de la Province de Québec, devait poursuivre, du chef des Statuts de 1861-1865-1893, non seulement les membres, individuellement tous connus, des loges illégales l'*Euzassise* (dit Gr. V. Or. V. de France), mais également, et notamment, le F. V. Docteur Laberge, trente trois fois parvenu, triplement connu, de France, du Canada et d'Angleterre.

Si cette poursuite n'a pas lieu, la législation de la province de Québec, en fait de sociétés secrètes illégales, est une farce d'un bout à l'autre.

UN MAGISTRAT.

Quand la marmitte du canard ne bout plus et qu'une fois la chance tourne mal, les amis décampent. — Pétrone.

Regarder en haut, apprendre au-delà, chercher à s'élever toujours.

Vie Courante

Entre roi d'Angleterre et se voit contraint de faire appel aux tribunaux comme un vulgaire mortel, voilà certes un des pires ennemis qui peuvent désenchanter les jours d'un monarque. Sa Majesté Georges V vient d'être initié la condamnation d'un journaliste du nom de Niglins, ce dernier ayant prétendu — sans pouvoir le prouver — que l'ancien prince de Galles aurait contracté dans sa jeunesse un mariagemorganatique.

Cette affirmation comportait une source d'ennuis pour le souverain, qui résolut de rendre tout son éclat à la couronne britannique en traduisant son détecteur devant la justice.

Grosse chicane par le temps qui court, de la part de la presse libérale à certaines maisons d'enseignement secondaire, parce que ces dernières auraient tenté chez leurs élèves la lecture de deux ou trois journaux qui ne se courbent pas d'habitude devant les puissances. Cette affirmation comportait une source d'ennuis pour le souverain, qui résolut de rendre tout son éclat à la couronne britannique en traduisant son détecteur devant la justice.

La loi des chemins ruraux annoncée depuis quelques semaines, a fait son apparition à la chambre législative. En principe, elle vise à améliorer les chemins ruraux. La vague est aux bons chemins ; vogue la galère !

Pour n'en point perdre l'habitude, et sans doute aussi par acquit de conscience, l'opposition a noté quelques points faibles dans l'élaboration de cette théorie. Le nouveau projet de ministère a été palupé, tourné et retourné par les conseillers officiels, et a été déclaré néant.

Une des faiblesses du régime préconisé est le manque de méthode et de surveillance dans l'application des projets destinés aux chemins ruraux. Plus de surveillance dans le travail, voilà le point capital. Si l'on veut faire un succès de cette loi, qu'on prenne donc, dès le début, les élémentaires précautions de ne confier les travaux qu'à des personnes recommandables et compétentes. Si l'on ne s'arrête à ces considérations pratiques, cette loi, si acceptable soit elle en principe, prendra immédiatement un caractère détestable et deviendra lettre morte. Aux auteurs donc, d'être assurés la bonne application.

"Les Pays" et ses acolytes ont recommencé leurs escarmouches contre le département de l'Instruction Publique. On aime à trouver à ce rouage administratif toute sorte de défauts. Au fond ce qui offusque le plus ces partisans d'un libéralisme outré, c'est la présence du haut clergé dans cette organisation. Ne pouvant demander vite fait d'y faillir un de NN. SS. les évêques, nos petits manieurs de truelles font l'effort pour soustraire la gouverne de l'enseignement à nos autorités religieuses pour en investir des laïques de leur foi.

Dès, par exemple, que nos Emancipés aient obtenu la création — chose apparemment inoffensive — d'un ministère de l'Instruction, avec tout d'abord un monsieur très correct comme premier titulaire, ces petits intrigants auraient vite fait d'y faillir un de NN. SS. les évêques, nos petits manieurs de truelles font l'effort pour soustraire la gouverne de l'enseignement à nos autorités religieuses pour en investir des laïques de leur foi.

l'attirail éducationnel serait aux mains de la loge. Alors, couvents et collèges, n'auront qu'à se bien tenir.

Un verra surgir, l'une n'attend pas l'autre, un tas de petites lois vexatoires, toutes façonnées pour le but final : l'école sans Dieu.

Le jour où le contrôle de l'Instruction publique, en d'autres termes, de l'école primaire sera enlevé aux autorités religieuses, ce sera le commencement de la décadence morale, souvent suivie de près de la décadence intellectuelle de l'école. Pour clore cet entrelien, nous laissons le lecteur réfléchir à cette constatation de Victor Cousin, qui n'avait pourtant rien de bien clérical ; comme on dit de nos jours : "L'augmentation de l'Instruction n'amène pas du tout une augmentation de la moralité. Ce n'est pas l'Instruction qui "moralise", c'est l'éducation ; que force fort différente. L'Instruction n'est rien sans l'éducation ; il n'y a pas d'éducation sans religion. L'école n'est que le lieu où se prépare "dont la religion ne saurait être "banne".

Je vous le demande : qui remplacera les évêques dans ce rôle d'éducateurs à base de religion.

Ne parlons plus de hasard et de fortune, ou parlons en seulement comme d'un nom dont nous courrons toute ignorance. De cette sorte, tout concourt à la même fin et c'est faute d'entendre le tout que nous trouvons du hasard et de l'irrégularité dans les rencontres particulières. C'est pourquoi tous ceux qui gouvernent se sentent assésés à une force majeure. Ils font plus ou moins ce qu'ils pensent. Ni ils ne sont les maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, bien qu'ils le puissent prévoir.

BOSSUET

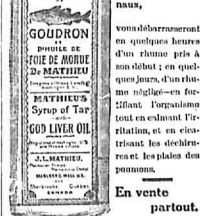
SOIGNEZ VOTRE RHUME

Il est toujours dangereux de négliger un "Common cold" ou "rhume", et de donner le temps à l'inflammation de se propager.

Quelques doses de

SIROP MATHIEU

Au Gaudron, à l'Huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicinaux,



vous débarrasser en quelques heures d'un rhume plus ou moins rebelle ; en quelques jours d'un rhume sévère en forçant l'usage de ce sirop. L'usage continu en évite la répétition et en évite les complications des pneumonies.

En vente partout.

Epuisement NEURALGIE, MAL DE NERFS, SÉVEREMENT GÉNÉRAL, NERVEUX, SUIVANT GUÉRIS par les POUDRES NERVEUSES de MATHIEU

Exemples d'Opium, Morphine, Chloral et autres Drogues Dangereuses.
25 cts la Boîte de 10 Poudres Nerveuses.
CIE J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE, SHERBROOKE, P. Q.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE



AMI DU COLON) Organe d'Action Sociale Catholique et Patriotique.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé à l'Imprimerie LA TRIBUNE, Denis & Frenette prop., St-Hyacinthe, No 114, Rue St-Antoine, et publié par LA COOPÉRATIVE DE PUBLICATION DES LAURENTIDES, Lité, Edit. Prop., Nominique, Comté de Labelle, Qué.

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour l'année, \$1.00
Pour six mois, 0.50
Le numéro, 2 sous.

L'abonnement est payable d'avance. Quand il est payé pour un an, il donne droit au titre et à la qualité de "membre actif" ou de "membre adhérent" de la Coopérative des Colons du Nord, société qui se souscrit par appartement ou non à la Région Labelle.

Adresse : LE PIONNIER, Casiers postaux 116 et 156, Nominique, Qué.

Notes d'Argent du Nord Chanoine Sécular et de la Congrégation des Enfants de Marie de St-Hyacinthe

La Congrégation des Enfants de Marie a célébré mardi soir, le 25ième anniversaire d'ordination sacerdotale de son chapelain, M. le chanoine A. Sénéchal, curé de la cathédrale.



Né à St Marc, comté de Vercheres, le 7 février 1863, de Louis Sénéchal, cultivateur et de Julie Adam. M. Louis-Adélaïde Sénéchal fit ses études au Séminaire de St-Hyacinthe et au grand séminaire de Montréal; il fut ordonné prêtre en notre ville par feu Mgr Moreau, le 23 mai 1886.

A l'occasion des notes d'argent du dévoué pasteur, une séance dramatique et musicale a été donnée dans la salle des fêtes.

Tous les Enfants de Marie nouvelles et anciennes étaient invitées, et la plupart se sont rendues. Un fort joli programme fut exécuté.

Le cadeau offert au jubilaire consiste dans un magnifique calice or et argent.

La Congrégation des Enfants de Marie a été établie en notre ville, le 8 août 1886, et la première réception a eu lieu le 5 décembre suivant.

Enfants de Marie. Mgr de Sherbrooke a donné le sermon de circonstance.

Cette congrégation comptait au début 150 membres et aujourd'hui toutes les jeunes filles de notre cité y appartiennent.

Ce fut une belle fête qui s'est gravée profondément dans la mémoire de toutes.

NOUVEAUX CROISÉS

Le Toronto News exprime ses opinions sur la situation religieuse faite aux catholiques du pays. Il est inutile de dire que toutes ces opinions se résument en un seul mot: les Canadiens ne butent pas sur l'anglicanisme des Canadiens-Français.

Les Orangistes nous combattent en haine de la religion catholique et de la papauté. Les Irlandais leur aident dans cette lutte, par haine du nom français et par satisfaction de besoin de domination.

Si Rome a voulu mettre notre patience à l'épreuve et constater jusqu'où pouvait aller notre résignation, sans résistance, elle a eu la sorte de notre part: elle s'y est prise de notre part.

Nous sommes contents et disposés à prêter main-forte à tous ceux qui travaillent à notre destruction. Le seul moyen de faire comprendre à Rome que nous voulons être traités comme les enfants de l'Eglise, qui ne s'y voit dans des occasions comme celles qui nous sont offertes de plusieurs quelques temps.

Aux yeux du News, qui exprime en cela l'idée des protestants et des Irlandais catholiques, nous n'avons aucun droit au maintien de notre langue dans la Confédération. D'après lui, elle est indubitablement destinée à disparaître et les efforts que nous faisons pour la maintenir sont autant de tentatives contre l'ordre public.

n'ont qu'à regarder autour d'eux et observer ce qui s'est passé dans certaines paroisses de certains diocèses de l'Ontario, pour constater que partout où les canadiens-français ont abandonné leur langue ils ont aussi abandonné leur foi.

Leur besoin de domination les rend aveugles au point de ne voir ce que ce qui leur convient, que ce qui plaît à leurs yeux de voir.

Notre amour propre ne peut pas recevoir des blessures quand l'intérêt de l'Eglise est sauve.

Approuvés par Sa Grandeur Mgr. Bruchési. Se recommandent par leur pureté et leur qualité supérieure.

EN VENTE PARTOUT. LAPONTE, MARTIN & CIE Limités, MONTREAL.

Demandez les fameux catés "St-Marc" - ET - "La Créole"

Austin Comte & Co. IMPORTATEURS DE Thés, Cafés, Epices, etc., etc. 444, rue St-Paul, 1-12-00 J.N.O. MONTREAL

ASSURANCE M. F. X. DENOYERS, Agent d'Assurances, Nominique comté Labelle, Qué.

Sur la Vie et contre le Feu de tout caractère à la disposition de nos clients dans les colonies de Labelle et Terrebonne, pour placer avantageusement nos divers capitaux qu'ils voudraient lui confier.

M. F. X. DENOYERS, Agent d'Assurances, Nominique comté Labelle, Qué.

Asaya-Neural Remède pour l'Épuisement Nerveux

Les Maux de Tête, l'insomnie et la Névralgie, sont généralement dus à l'épuisement nerveux. Le véritable remède consiste, non pas en une drogue qui paralyse le mal, mais bien à l'alimentation, le repos et la restauration des nerfs.

DR HENRI CARTIER, RAPIDE DU NORD-OUEST.

TIMBRES POSTE CANADIENS

UN CERTAIN TIMBRE NOUS PAVONS CRIQUE \$100.00 CRIQUE

SI VOUS AVEZ DES TIMBRES DU CANADA

QUEBEC STAMP EXCHANGE, 175, QUEBEC, CAN.

Dr RAYMOND DORAY Nominique Qué. Bureau voisin de l'Hotel de Ville

E. J. Leblanc NOTAIRE, L.L.L. (1-6 10 J.N.O.) Nominique Qué

J. A. LALANDE & FILS Magasin General

VIN DE MESSE "Vatican" "Sanctuaire"

H. ACHIM AVOCAT Nominique

LA GAZELLE LES CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES

GAZELLE SONT LES MEILLEURES QU'IL Y AIT SUR LE MARCHÉ

Autstint Comte & Co. IMPORTATEURS DE Thés, Cafés, Epices, etc., etc. 444, rue St-Paul, 1-12-00 J.N.O. MONTREAL

ASSURANCE M. F. X. DENOYERS, Agent d'Assurances, Nominique comté Labelle, Qué.

J.-D. BOUTIQUEL AVOCAT Nominique

Chartrand & Targoon COMPTABLES

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord

JURISPRUDENCE DES TRIBUNAUX CANADIENS

Le Magasin General du Depot

Dr. Léon Archambault DENTISTE

Dr RAYMOND DORAY Nominique Qué.

E. J. Leblanc NOTAIRE, L.L.L.

J. A. LALANDE & FILS Magasin General

VIN DE MESSE "Vatican" "Sanctuaire"

H. ACHIM AVOCAT Nominique

LA GAZELLE LES CONSERVES DE FRUITS ET LÉGUMES

GAZELLE SONT LES MEILLEURES QU'IL Y AIT SUR LE MARCHÉ

Autstint Comte & Co. IMPORTATEURS DE Thés, Cafés, Epices, etc., etc. 444, rue St-Paul, 1-12-00 J.N.O. MONTREAL

ASSURANCE M. F. X. DENOYERS, Agent d'Assurances, Nominique comté Labelle, Qué.

J.-D. BOUTIQUEL AVOCAT Nominique

Chartrand & Targoon COMPTABLES

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord

JURISPRUDENCE DES TRIBUNAUX CANADIENS

Le Magasin General du Depot

Dr. Léon Archambault DENTISTE

CANADIAN PACIFIC

DE L'EST A L'OUEST

MONTREAL-NOMINIQUE-DUHAHEL

MONTREAL A NOMINIQUE

NOMINIQUE DUHAHEL

DE L'OUEST A L'EST

DUHAHEL-NOMINIQUE-MONTREAL

NOMINIQUE A MONTREAL

DUHAHEL-NOMINIQUE

Cie GLO TRANSATANTIQUE

Le Nord Canadien de Quebec

Huberdeau et

Quotidien excepté STATIONS

4.00 Dep. Montreal Arr. 11.00

5.15 St-Jerome Diamond 9.40

5.30 Arr. St-Jerome D'Ep. 9.25

4.40 Dep. Filion 8.08

6.02 Lesage 8.45

6.20 Shawville 8.25

6.35 Christville 9.15

6.40 Deer Lake 7.45

7.14 Montfort 7.35

7.18 Newburg 7.28

7.25 Leclerc Island 7.10

7.41 Lac Beauport 7.10

7.40 ...Lac des Seigneurs 6.55

8.02 ...Lac Beauport 8.05

8.12 ...Well 6.30

8.15 Bateville 6.20

8.27 ...Huberdeau...D 6.00 P.M.

CANADIAN PACIFIC

DE L'EST A L'OUEST

MONTREAL-NOMINIQUE-DUHAHEL

MONTREAL A NOMINIQUE

NOMINIQUE DUHAHEL

DE L'OUEST A L'EST

DUHAHEL-NOMINIQUE-MONTREAL

NOMINIQUE A MONTREAL

DUHAHEL-NOMINIQUE

Cie GLO TRANSATANTIQUE

Le Nord Canadien de Quebec

Huberdeau et

Quotidien excepté STATIONS

4.00 Dep. Montreal Arr. 11.00

5.15 St-Jerome Diamond 9.40

5.30 Arr. St-Jerome D'Ep. 9.25

4.40 Dep. Filion 8.08

6.02 Lesage 8.45

6.20 Shawville 8.25

6.35 Christville 9.15

6.40 Deer Lake 7.45

7.14 Montfort 7.35

7.18 Newburg 7.28

7.25 Leclerc Island 7.10

7.41 Lac Beauport 7.10

7.40 ...Lac des Seigneurs 6.55

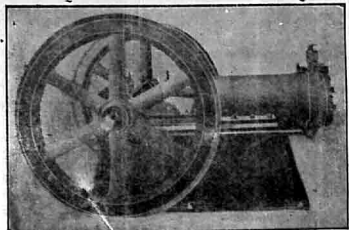
8.02 ...Lac Beauport 8.05

8.12 ...Well 6.30

8.15 Bateville 6.20

8.27 ...Huberdeau...D 6.00 P.M.

Moteurs a Gazoline et a Petrole "LAIR"



ont les plus commodes et les plus économiques pour les cultivateurs, pour battre le grain, scier le bois et pour mouler le grain, etc.

PAUL LAIR, Coin Moreau et Stadacona, MONTREAL. 17 mars 1910-210-1 an p.

SPECIFIQUE DEVINS

Un produit pharmaceutique pur et scientifique Remède souverain contre toutes les maladies qui affectent les bronches, Toux, Rhume, Enrouement, Extinction de voix, Asthme, Bronchite, Catarrhe, etc.



CHAQUE SAISON

Amène ses exigences nouvelles en fait de bijoux, articles d'orfèvrerie, etc. Pour en faciliter a nos Clients la satisfaction, nous avons résolu de faire un sacrifice...

Le Magasin Allaire d'Orfèvrerie et Bijouterie, A L'ANNONCIATION. Vente de bijoux, diamants, etc.

Abonnez-vous au "PIONNIER" Journal du Colon.

La Banque des Marchands DU CANADA

Fondée en 1861 Capital: Paris et Rio de Janeiro \$10,000,000.00

Succursale S. Agathe des Monts (ouvert tous les jours). Succursale S. JOVITE

J. MONDOR, Gérant. (10 mars 6 m)

Banque d'HOCHELAGA

St-Jerome, Que. Capital Autorisés, \$4,000,000.00

ALB. GIROUX, Gérant (18-19-Jno.)

Hotel Victoria

J.-L. PATENAUDE, Prop. Liqueurs et Cigares de choix. Repas bien préparés et bien servis.

Expédiez-nous

en toute confiance vos Peaux Vertes. Nous fabriquons les sacs de toile, etc.

HONORE MAROIS

Mécanicien et Plombier. Mécanique Générale, Réparations de Machines de tous genres.

JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCES JEROME, P. Q. ROYAL WESTERN YORKSHIRE CALEDONIAN BRITISH AMERICA PHOENIX OF LONDON

DR. NAP. DUCHER

Médecin général et Chirurgien. Spécialité: Maladies des Femmes et des Enfants.

(Du Canadien "Courier" de Toronto.)

C'est avec joie que j'ai vu M. Lavergne détruire de main de maître, cette stupide et vieille légende...

Voici du reste le questionnaire qu'elle soumet à ses lecteurs, avec prière d'y répondre.

LA RÉSISTANCE A L'INFLUENCE IRLANDO-SAXONNE EN AMÉRIQUE. Enquête par Michel Renouf

1. Quels sont les principaux effets de l'influence irlandaise-saxonne, que vous apercevez autour de vous? 2. A quelle cause attribuez-vous la puissance de pénétration de l'esprit assimilateur...

REGLE A SUIVRE

Autant que possible baser sa réponse - 100 à 500 mots - sur des observations prises dans l'entourage immédiat de l'auteur.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

Enquête: Michel Renouf, 4, case postale, Québec.

Dans le vieux Coffre de Bois Blanc

Le dernier numéro du "Passe-Temps" (414) contient huit morceaux de musique dont voici les titres:

- 1. Dans le vieux Coffre de Bois Blanc, ballade de L. J. Doucet. 2. Ma Brune Amie, chanson interprétée par Germain. 3. La Course aux Papillons, mélodie de L. Bordès. 4. Fleurs en Pensées, chanson de Paul Delmet. 5. Tes Yeux, chanson. 6. Sur le Pont d'Avignon, poème en prose de L. J. Doucet. 7. Vender-Mershen, marche pour piano qui a obtenu un immense succès au Parc Dominion. 8. Thérèse, valse pour piano. 9. Portraits d'artistes, nombre d'articles instructifs et amusants, et un monologue. 10. Numéros, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada, \$1.50; Etats-Unis, \$2.00. Adresse: J. Le Passe-Temps, 16 Craig Est, Montréal. Demandez notre catalogue de primes.

Emancipation Economique

VIENT DE PARAITRE LE CATECHISME DES CAISSES POPULAIRES

Il faut émanciper notre peuple non pas maçonniquement, à la façon de M. Godfrey Langlois, mais économiquement, à la façon de M. Alphonse Desjardins.

Le Catechisme des Caisse Populaires de J. P. Lefranc est destiné à opérer cette émancipation économique par la coopération des humbles, des petites heures.

Une enquête

La Revue Franco-Américaine commence une enquête sur un sujet qui ne saurait être plus d'actualité.

banque du peuple, d'économie et de prêt.

C'est donc une œuvre économique complète, car non seulement elle enseigne l'épargne des sous, mais elle prête aux gens honnêtes, sobres et laborieux, à des conditions exceptionnellement avantageuses...

La Caisse Populaire est une œuvre paroissiale; l'argent qu'on y dépose est prêté dans la paroisse même.

Tous ceux qui s'intéressent aux œuvres économiques devront lire et faire lire le livre de M. Lefranc.

Cet ouvrage se vend 10 sous en librairie et 12 sous par la maison de la Propagande des Bons Livres (La Vérité) près Québec.

Qui est en Faute ?

Après la protestation de la Chambre des Communes contre le "John Bull", une autre protestation, au Sénat, contre un article du "News", dirigé contre la province de Québec.

Si l'accusation était fondée, comment faudrait-il expliquer que les statistiques du recensement, quand on les compare, font plutôt croire que c'est ailleurs que dans notre province, que les chiffres ont été majorés?

On reconnaît bien que nos familles sont les plus nombreuses, mais la différence se réduit elle, entre l'Ontario et Québec, à la moitié d'une unité?

Alors, il n'y aurait pas de quoi tant crier que notre race est prolifique. Nous nous serions vraiment attendu à mieux, simplement à compter autour de nous, les familles de six, huit, dix et douze enfants.

Nous croyons que ce sont nos compatriotes des autres provinces qui, pour ne pas rester trop loin derrière nous, se sont lors du recensement, comptés plutôt deux fois qu'une.

Table with 2 columns: Province, Nombre moyen de personnes par famille. Canada: 5.01, Ontario: 4.80, Colombie-Anglaise: 4.64, Manitoba: 4.50, Nouvelle-Ecosse: 5.28, Nouvelle-Bécosse: 5.14, Québec: 5.36

On reconnaît bien que nos familles sont les plus nombreuses, mais la différence se réduit elle, entre l'Ontario et Québec, à la moitié d'une unité?

Alors, il n'y aurait pas de quoi tant crier que notre race est prolifique. Nous nous serions vraiment attendu à mieux, simplement à compter autour de nous, les familles de six, huit, dix et douze enfants.

Nous croyons que ce sont nos compatriotes des autres provinces qui, pour ne pas rester trop loin derrière nous, se sont lors du recensement, comptés plutôt deux fois qu'une.

La Tribune, Sherbrooke.

Le siècle où nous venons d'entrer doit nécessairement être un siècle d'éffroyable triomphe ou d'éffroyable déroute pour toute race humaine, parce que, à un bien plus haut degré que jamais auparavant, l'humanité est entrelacée dans toutes ses parties par le bonlieu ou le malheur.

Nous tons, nous regardons au loin vers le jour où on approchera le plus près de la fraternité des hommes et de la paix du monde.

De tous les siècles nous apprenons qu'aimer son pays plus que tous les autres n'est ni bon ni mauvais, mais que le respect des autres et de la grandeur de la justice devrait régner, non-seulement d'homme à homme, mais aussi de nation à nation.

Théodore ROOSEVELT.

